

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 15 Novembre 1832.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Ensuite d'un arrêté du Conseil d'Etat et d'une direction de l'honorable Cour de Justice de Thielle, Auguste Davoine, domicilié à Neuchâtel, se présentera devant la susdite Cour de Justice, qui sera assemblée dans la maison-de-commune à St. Blaise, le vendredi 7 décembre prochain, à 9 heures du matin, pour y postuler une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présents et futurs de son père le Sieur Siméon Davoine, communier de Marin, y demeurant. En conséquence, tous ceux qui prétendraient avoir droit à opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter ledit jour devant la dite Cour de Justice de Thielle, pour y soutenir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné au greffe de St. Blaise, le vendredi 2 novembre 1832. DARDEL, greffier.

2. Par arrêté du 5 novembre courant, le Conseil d'Etat ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession de Marianne Longel, de Courtelary, Canton de Berne, décédée à Auvernier, qui a été déclarée jacente à la Seigneurie; M. le baron de Pury, maire de la Côte, ayant fixé la tenue de cette liquidation au mardi 4 décembre prochain, tous les créanciers de la sus-nommée Marianne Langel, sont en conséquence péremptoirement assignés à se présenter dans la maison-commune d'Auvernier, ledit jour 4 décembre, à 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions sur cette masse, et être ensuite colloqués suivant l'usage. Donné au greffe de la Côte, le 12 novembre 1832: Par ord., BULARD, greffier.

3. M. le Préfet de la Préfecture de Berthoud, ayant accordé aux héritiers de feu Jean-Ulrich Stauffer, orfèvre, ci-devant domicilié à Neuchâtel et dernièrement décédé à Berthoud, natif de Signau, Canton de Berne, bénéfice d'inventaire de sa succession; ses créanciers quelconques pour dettes directes ou cautionnements, sont sommés par la présente, sous peine de forclusion, d'intervenir avec leurs prétentions et réclamations par écrit et franc de port, jusqu'au 10 décembre 1832, terme fatal péremptoirement fixé au Greffe de la Préfecture de Berthoud, soussigné. Berthoud, le 6 octobre 1832. Greffe de la Préfecture de Berthoud.

A VENDRE.

5. Pour satisfaire à la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné vient de faire lithographier à Paris, par Maurin, le portrait de Son Excellence M. le Gouverneur de Pful, d'après le tableau original par Sulzer; l'artiste qui s'en est occupé y ayant mis tous ses soins, ce portrait n'exige pas d'autres recommandations. Il se vend chez l'éditeur au prix de 14 1/2 batz. et portera la marque B P, comme celui de Sa Majesté le roi de Prusse, dont par sa grandeur, il fait exactement le pendant. Neuchâtel, le dix novembre 1832. BAUMANN-PETERS.

11. Chez Gerster, libraire, Impartialité et modération du Constitutionnel Neuchâtelois, mises dans tout leur jour, supplément au n° 88 de ce Journal, par G.-F. Gallot. Almanach de Gotha pour 1833. Pamphlets politiques et littéraires de P.-L. Courrier, 2 volumes in-18, avec portrait.

6. MM. Borel frères, vis-à-vis du Faucon, sont toujours bien assortis en épicerie et fermentes de tous genres; ils viennent de recevoir de très-belle ritte grise, et un assortiment de bougies pour table et voitures.

7. De beau fruit de dessert, provenant du Sablon, chez M^{me} DuPasquier, sur la Place.

8. Chez Stoll, tisserand, de la literie, deux bois de lits, un cadre, deux crémaillères, un très-bon métier de tisserand avec deux rouets, de vieilles fenêtres dont plusieurs sont encore très-bonnes, et trois bonnes horloges à un prix modique.

9. J.-P. Michaux vient de recevoir un assortiment complet de fourrures choisies, telles que palatines, pélerines, boas, cols de manteaux, etc. L'on peut souscrire chez le même pour le Journal des connaissances utiles.

10. Un piano d'un des premiers facteurs français. S'adr. au Sieur J.-J. Meyer, chez M. Vielle, pharmacien à la Chaux-de-Fonds.

11. Un traîneau et 4 harnais à l'allemande, neufs. S'adr. à M. Bonjonr, au Pâquier.

12. Daniel Imhoff dit DelaCour, domicilié à Boudry, informe MM. les amateurs de poissons, qu'il vient de sous-amodier la ferme de la pêche de l'Areuse, et que c'est à lui qu'on doit s'adresser entre ci et le 9 février 1833, pour se pourvoir de bonnes truites. Son domicile est à Boudry, vers le milieu de la rue tendant aux moulins.

13. Un petit fourneau en fer et un lit façon canapé presque neuf, et à louer une chambre meublée. S'adr. dans le dernier magasin sous le Trésor, qui est de nouveau fourni de tous les articles qu'on a accoutumé d'y trouver; on vient d'y recevoir un bel assortiment de véritables aiguilles de Londres, qu'on cédera à très-bas prix.

14. Le magasin d'épicerie de M. Claude Perrochet, près de la Balance, sera à la continue toujours très-bien assorti de tous les articles de son commerce, tels que: cafés de diverses qualités et prix, sucre en pains première qualité, chocolat sucré et sans sucre, cigares fins de plusieurs prix, un très-bel assortiment de tabac à fumer ouvert et en paquets, dans tous les prix, colle forte d'Allemagne et de Cologne, épicerie fines entières et moulues, de toute espèce, bouchons pour bouteilles, pour boîtes et pour bondes, coton et plume pour lits, crin et laine pour matelas, eau de vie ordinaire et de Cognac, et autres liquides; éponges diverses, anis vert de France, fenouil de France, huile de navettes, dite épurée pour quinquets, dire d'olive surfine et fine, moutarde surfine de Dijon, pruneaux de Bâle, gros et petits raisins, ritte grise surfine d'Alsace, safran gâtinois, nouveau savon bleu-pâle et blanc, thés divers, vinaigre pur Dijon, rouge et blanc, etc.

DÉPOTS

des bouteilles de la Vieille-Loye, à l'ancien prix de L. 18, 18 s. le cent; de matelas et literie économique; de plumes à écrire; d'extrait d'absinthe de Couvet, qualité supérieure, d'extrait d'absinthe et de liqueurs fines de Colombier; du bleu céleste anglais et bleu nouveau perfectionné, pour azurer le linge et la soie. Tous ces articles sont en parfaite qualité, et à des prix très-avantageux.

15. A remettre, au prix du coût, une bonne toise rondins de foyard, venant des forêts de la Seigneurie. S'adr. à M^{me} l'intendante d'Andrié, à la rue des Moulins.

16. Des vins blancs 1825 et 1828 en légres, première qualité, et des vins en bouteilles 1811, blanc et 1822 blanc et rouge, aussi première qualité. S'adr. à M. Adam Pfeiffer.

17. Un beau bureau à trois corps et à cylindre, en bois de mahor. S'adr. au bureau d'avis.

18. Chez M^{me} Bonvépre, près de la Place-d'armes, divers meubles et ustensiles de ménage, tels que, lits levans, armoires, un buffet de service, table, marmite, seille à compôte, seille à savonnage, etc.

19. M^{me} Louise Borel, modiste, à la Grand'rue, vient de recevoir un nouveau choix de ceintures aux couleurs nationales et autres genres; elle continue d'être assortie dans tout ce qui concerne son état; le tout à bas prix.

20. Du 8 au 16 du courant, on livrera du moût blanc, cru du vignoble sur la ville, pour remplissage, chez M. Touchon-Michaud.

21. Dupont, coiffeur, vient de confectionner un assortiment complet de tours en cheveux indéfrisables, dits à bandeaux, dits à bouquets; dits à balons, etc., et fait tous les ouvrages qui ont rapport à son état. Sa demeure est rue de l'Hôpital, n° 288.

22. Chez Aug. Loup, maître ferblantier, un assortiment de beaux couvre-plats anglais.

23. Chez MM. Jaquet et Bovet, commissionnaires, rue des Epancheurs, des riz du Piémont, ainsi que des cafés et sucre en pains qu'ils sont autorisés à céder à bas prix.

24. M^{me} Bovet-Depierre, rue des Moulins, continue à avoir en commission des matelas et canapés en coton, ainsi que des cotons filés, moulins et blanchis, de même qu'en écrus pour tisser et tricoter, en très-bonne qualité et à bas prix.

25. Quarante à 50 bouteilles vieille eau-de-vie du Languedoc, à 10 1/2 batz, ou à 9 en rendant la bouteille. S'adr. à M. Reymond, notaire, rue St. Maurice.

26. Cent-cinquante bouteilles vieille eau de vie du Languedoc, à 8 batz la bouteille perdue; on pourra, si on le désire, en céder par 10 bouteilles à-la-fois. S'adr. à M^{me} Borel-Amiet.

27. Chez Chs. Borel, marchand chapelier à la Grand'rue, un joli choix de chapeaux de Paris, en feutre, ainsi que des chapeaux en soie de différents prix et qualités. Il prévient les personnes qui lui ont demandé des gants de la fabrique de Fleurier, qu'il vient d'en recevoir un assortiment pour Dames et Messieurs, dont il continuera à être constamment assorti.

28. Chez A. Borel-Borel, libraire, l'intéressant Almanach de Gotha pour l'année 1833.

29. Vente à bas prix, d'étoffes en tous genres, en laine, en soie, en coton et en fil; velours en coton et en soie, foulards des Indes, dits impression de Londres, tapis de pied et de piano, filloselle, cotons à coudre et pour broder, duvet p. lit, franges, galons, crêtes, patères, pommes dorées, baguettes dorées pour cadres et pour glacés, et en général tous les articles propres au décor et à l'ameublement d'une chambre; glaces de Paris de toute grandeur, étoffes en crin pour meubles, etc. etc. De plus, divers meubles, des tabacs à fumer, un fourneau en fer, ainsi que des ouvrages de littérature française. — M. Bernier de Bruxelles, désirant terminer promptement la vente de ces articles, les cédera à des prix très-avantageux. Les magasins sont dans la maison de M. J. J. Berthoud, rue Saint-Maurice.

30. Au troisième étage de la maison Prince, près du Faucon: meubles divers, lits de repos, linge pour table et p. lit, rideaux pour lit et p. croisée, franges, dorures, foulards des Indes, dits pour robes, mérinos de Paris, et quantité d'autres objets de modes, que l'on cédera bien au-dessous des prix courants.

31. Le public est informé que M^{lle} Brulard, vient de recevoir différentes qualités de thé, comme pecco, pointes blanches, Y. h! Hyson vert; le tout première qualité et au plus juste prix. Son domicile est à la Grand'rue, maison L'Hardy, au troisième étage.

32. Brodt, perruquier, maison Montandon, rue neuve, dite des Poteaux, vient de recevoir un nouvel assortiment de tours en cheveux, savoir, tours à bandeaux indéfrisables, idem à balons, de 4, 5 et 7 boucles de chaque côté aussi indéfrisables, touffes à coulisses défrisables, tours doubles sur deux rangs, dits simples, perruques pour hommes et faux toupets. Il est aussi assorti en parfumerie fine, eau de Cologne première qualité, pommade à la graisse d'ours, dite à la moëlle de bœuf, savon américain pour la barbe et les mains, brosses à cheveux, peignes en plomb pour favoris, cire à moustaches. Le même a reçu de nouveau une racine nommée véty-ver de l'Inde, pour préserver des mites les laines, fourrures, etc.; c'est le chien-dent des Indes orientales, il parfume économiquement, agréablement et plus utilement encore, des étoffes de toute espèce; on le répand dans les armoires qui contiennent le linge; il se vend un franc de France, le paquet.

33. A très-bon compte, tous les outils nécessaires à un menuisier. S'adr. à Julie Schoultess, à Valangin.

MAGASIN

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET

ACCESSOIRES Y RELATIFS,

de M. Jean Besançon, au Locle,

tels que: cors, trompettes, cornets, trombones, bugles ou cors de signal et cornets à clés, ophicliids, bassons, clarinettes et flûtes dans tous les tons, flageolets, violons, guitarras, cimballes, serpents, trompettes à ventilles, etc.; accessoires: véritables cordes de Naples, cordes filées, cordes en acier p. pianos, embouchures en laiton, anches de basson, de clarinettes et de haut-bois, archets, crin, chevilles, chevalets, boutons pour violons et guitares, capo d'astro, sourdines, cordiers, ou queues de violon et basse, clés pour accorder les pianos, pattes pour rayer la musique, cartes rayées, pupitres en laiton pour musique militaire, ligatures en argent, pour les bas de clarinettes, boîtes p. colophane, colophane raffinée, roseau, papier rayé, méthodes pour tous les instruments, etc. Il espère, tant par la bonne qualité et la bienfaisance de ses marchandises, que par l'extrême modicité de ses prix, mériter la préférence et la confiance qu'il sollicite. Son dépôt à Neuchâtel est chez M. Claude Perrochet, commissionnaire, rue de la Balance.

IMMEUBLES.

34. M^{me} Susanne-Marie Bourquin, née Ducommun, exposera en vente, par voie de minute, dans la maison du village de Cormondrèche, le lundi 10 décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, les immeubles ci-après spécifiés, savoir : 1° l'étage supérieur d'une maison sise à Cormondrèche, qui se compose de 3 grandes chambres et de plusieurs petites, d'une cuisine bien éclairée, et au-dessus un vaste galetas. 2° Dans la même maison, 2 caves à voûtes fortes, dans l'une desquelles on peut placer des légères pour y loger au moins 70 bosses de vin; au bout de cette cave un vaste emplacement qui contient deux pressoirs; à côté, une cour dans laquelle il y a un petit grenier, une chambre à resserrer, et un bâtiment où existe un four et un établissement pour buanderie. 3° Un bâtiment contigu à cette cour, qui contient grange, écurie et fenil. Ces immeubles joutent en totalité l'hoirie Perrin d'ubère, la venderesse de vent, et la rue du village de bise et de joran. 4° Vis-à-vis de cette maison, un bâtiment servant de remise et de bûcher, et derrière un grand verger contenant environ deux poses, peuplé de beaux arbres fruitiers; ce dernier article joute dans sa totalité un bâtiment de buanderie publique, le verger du Sieur Auguste Pettavel et celui de la corporat. du village de Cormondrèche de vent, les Sieurs anciens Colin et Philippin de bise, la rue du village, le Sieur ancien Dothaux et autres d'ubère, et M. le colonel de Bedaulx de joran. S'adresser pour voir ces immeubles, soit à madite Dame Bourquin, soit à M. Charles Clerc, son curateur, domicilié à Corcelles.

35. C. Humbert-Jacot, à Serrières, rappelle aux amateurs qu'il a à vendre une maison avec grange et écurie, jardin, plantages et onze ouvriers de vignes en deux pièces; le tout au Suchiez. Plus, une maison propre et commode, près du temple de Peseux, avec grange, écurie et deux petits jardins. S'adr. à lui-même pour les conditions.

36. L'auberge de la Couronne, à St. Blaise, située sur la grande route de Berne à Neuchâtel, consistant en deux corps de bâtimens, un jardin et une vigne, à des conditions favorables. S'adr. à Prince-Tissot, au café, en ville.

37. Le Sieur David-Henri Dothaux, père, de Cormondrèche, exposera en vente à la minute, les immeubles ci-après désignés, savoir : 1° Une vigne contenant environ six ouvriers, située à Préal, territoire de Corcelles et Cormondrèche, et qui joute de vent et joran M. de Chambrier, Procureur-général, et de bise et ubère le ruisseau et le creux de Mallevaux. 2° Une dite située de-là le creux de Mallevaux, d'environ 2 ouvriers et demi, joute de vent le Sieur justicier Abram Renaud, de bise M. le justicier Dav. Bourquin, de joran un sentier public, et d'ubère le Sieur Ch.-Henri Clerc. 3° Une dite au même lieu, et de la même contenance que la précédente, joute de vent le chemin tendant au Villaret, de bise Daniel Béguin, de joran François Humbert, et d'ubère J. E. Béguin. 4° Une dite aux Prises, rière Colombier, de la contenance de deux ouvriers, joute de vent M. l'ancien Benoit Py, de bise François Dubois, de joran le chemin public, et d'ubère Daniel Béguin. Les amateurs de ces immeubles, qui sont tous en bon état, sont invités à faire leurs offres au Greffe de la Côte, jusqu'au lundi 19 novembre courant, jour auquel la vente définitive aura lieu dans l'après-midi, à la maison de village de Cormondrèche, au cas que les offres soient acceptables. NB. Il sera de plus exposé en vente, le même jour, une autre vigne située aux Fleurettes, rière Auvernier, joutant de bise Mlle. Henriette de Pury, de vent la veuve Pettavel née Cortailod, de joran la grande route de Neuchâtel et d'ubère le lac.

ON DEMANDE A ACHETER.

38. Le receveur Matthey, à Cornaux, demande à acheter un paravent à 2 ou 3 volets, ainsi qu'un buffet soit armoire, l'un et l'autre encore propres.

A LOUER.

39. Pour Noël, deux chambres meublées, dans une des plus belles expositions de la ville, et la pension si on le désire. S'adr. à M^{me} Courvoisier, sur le Bassin.

40. De suite ou pour Noël, un logement au Prébarreau, composé d'une grande chambre, cuisine, cave et portion de galetas; plus, pour Noël, au Petit-Pontarlier, le premier étage d'une maison neuve, comprenant 3 chambres, cuisine, cave, bûcher, deux chambres sur le galetas et portion de jardin. S'adr. à M. Wittnauer-Touchon.

41. A St. Blaise, un petit logement sur la grande route. S'adr. à M^{lle} Rosette Péters.

42. De suite ou pour Noël, une cave à la rue des Chavannes; plus, à vendre, un grand livre avec son répertoire, de même qu'une balance en cuivre avec ses poids, à un prix très-modique. S'adresser à M^{me} la veuve Fornachon, rue des Moulins.

43. Deux chambres meublées. S'adr. à M. Louis Perrin fils, rue de la Balance.

44. A Corcelles, de suite ou pour Noël, une grande chambre à fourneau, meublée ou non meublée, portion de cuisine, cave et galetas. S'adr. au bureau d'avis.

45. De suite, une chambre proprement meublée, située quai du Seyon. S'adr. à Chs. Favarger-Prince.

46. A Colombier, dans une belle exposition sur la grande route, une chambre à fourneau à un premier étage, avec la pension si on le désire. S'adr. à M. D. H. Rött, à Neuchâtel.

47. Pour Noël ou plus tôt si on le désire, un appartement au premier étage de la maison de M. Claude Perrochet, près de la Balance, composé d'une chambre, cabinet, chambre de domestique, cuisine et dépendances. S'adr. à lui-même.

48. Une jolie chambre meublée, au centre de la ville. S'adr. au bureau d'avis.

49. Pour Noël, deux magasins, l'un situé à la rue de l'Hôpital, et l'autre très-grand, aux Fausses-Braies. S'adr. à M. Natbel; maison Vaucher-DuPasquier.

50. Entre les foires seulement, la boutique du milieu sur le Pont; maison de M. F.-L. Borel, cadet, du Petit-Conseil.

51. De suite ou pour Noël, un appartement composé de 4 pièces, cuisine et dépendances, au troisième étage de la maison de M. le docteur Touchon, à l'entrée de la rue des Moulins. S'adr. au propriétaire ou à M. J.-H. Nicolas.

52. Pour Noël, un petit logement au 3^{me} étage de la maison dite Breton, ruelle Bleton; et dès aujourd'hui une cave et un caveau, rue Fleury. S'adr. à F.-E. Petitpierre, notaire.

ON DEMANDE A LOUER.

53. D'ici à la St. Jean, un appartement composé de 5 pièces, avec une portion de jardin. S'adr. au bureau d'avis.

54. Pour la St. Jean prochaine, un logement composé de 3 à 4 pièces. S'adr. à M. Preud'homme-Favarger.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

55. J. Werly, maître tailleur, après s'être perfectionné dans son état à Paris, est actuellement établi en cette ville; il se recommande aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il ose se flatter que l'on aura lieu d'être satisfait, tant de la nouveauté de ses goûts, que de la fabrication de ses ouvrages et de la modicité de ses prix; il fait aussi des manteaux de dames. Sa demeure est dans la maison de M. le major Ganeval, près le Poids public.

56. On demande pour Noël une fille pour grosse servante, sur laquelle on puisse compter à tous égards. S'adr. à la Balance.

57. Une jeune fille de Montalchez, âgée de 25 ans, saine et bien portante, qui vient d'accoucher d'un garçon, offre ses services en qualité de nourrice. S'adr. à J.-F. Porret, à Montalchez.

58. Chatenay-Wittnauer rappelle au public qu'il fait toute espèce d'écritures et qu'il ligne les livres; il pense que son activité et sa discrétion bien connues, le favoriseront. Sa demeure est rue du Temple-neuf, n° 285, au 2^{me} étage.

59. Une jeune fille recommandable, qui sait coudre et raccommode les bas, désirerait trouver une place de femme de chambre ou pour faire un petit ménage. S'adr. au bureau d'avis.

60. On demande pour le Nouvel-an, un domestique d'âge mûr, qui connaisse le travail d'un laboureur, soigner le bétail et panser les chevaux: il est inutile de se présenter sans être pourvu de bons renseignements à tous égards. S'adr. au bureau d'avis.

61. On demande, pour faire un apprentissage de commerce dans une bonne maison de Bâle, un jeune homme qui, outre les connaissances requises, possède les langues française et allemande. S'adr. à MM. Robert-Perret et C^{ie}.

62. Un jeune homme âgé de 21 ans, désirerait trouver une place de valet de chambre ou pour soigner des chevaux. S'adr. au bureau d'avis.

63. Le jardinier de la Rochette voulant s'établir au Nouvel-an prochain, à Winterthour, Canton de Zurich, désirerait avoir un jeune homme de bonnes mœurs, du Canton de Neuchâtel, pour lui apprendre son état; l'apprenti aurait la facilité d'apprendre la langue allemande. S'adr. à Gilemann, jardinier, à la Rochette.

64. On demande dans un des meilleurs ressorts du Pays, pour un commerce d'épicerie en gros et en détail, un associé qui puisse fournir une somme de 150 louis. S'adr. au bureau d'avis.

65. On demande de suite ou pour Noël, une fille de 30 à 35 ans, porteuse de bonnes recommandations, qui soit à même de faire un bon ordinaire et de bien tenir un ménage sous tous les rapports. S'adr. à M^{lle} Louise Borel, modiste, à la Grand'rue.

66. On demande, pour entrer en service à Noël, une domestique d'un âge mûr, sachant faire un bon ordinaire; il est inutile de se présenter sans être bien recommandée. S'adr. au bureau de cette feuille.

67. Un anglais ayant fait ses études en théologie, se propose de séjourner quelque tems en cette ville, où il donnerait volontiers quelques leçons d'anglais. S'adr. à MM. Jeanneret frères.

68. Un jeune homme de 18 ans, du Canton de Vaud, désirerait se placer comme domestique ou valet de chambre; il sait panser un cheval et ne serait pas exigeant pour le salaire, la première année. S'adr. au bureau d'avis.

69. On demande, pour cultiver une vingtaine d'ouvriers de vigne sur la ville, un bon vigneron, qui soit muni de certificats satisfaisants. S'adr. à M. F.-L. Pury, au Faubourg.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

70. Chs. Ecuyer, boulanger, prie la personne qui lui a volé un sac de farine, le soir de la foire, de bien vouloir lui rapporter le sac sitôt qu'il sera vide, vu qu'il doit le rendre à son propriétaire, Bénédic Hauser, de Liss.

71. On a volé, pendant le courant de l'été, dans le pressoir de C. Humbert au Suchiez, deux boîtes en laiton; la petite cassée au bout qui s'adapte au tonneau; la grande, propre au transvasage, est marquée BOIVE. Les personnes à qui elles pourraient être offertes ou qui en auraient quelques renseignements, sont priées d'en prévenir Chs. Humbert-Jacot, à Serrières, qui sera reconnaissant.

72. On a perdu, jeudi 8 courant, semaine de la foire, depuis l'Évole au Château, en passant par la rue du Pommier, et les escaliers, une bourse en soie verte avec un crochet en laiton, contenant une pièce de 5 francs et 6 ou 8 batz de monnaie. On prie la personne qui aurait pu la trouver, de bien vouloir la remettre à MM. J.-J. Bouvier et C^{ie}, à l'Évole, contre une honnête récompense.

73. Des gerles de MM. de Merveilleux et J.-H. L'Hardy, les premières marquées à l'huile sur un fond blanc Mx. avec armoire, et les secondes I H L'Hardy.

74. On a échangé, le 1^{er} novembre, à la grande boucherie, un parapluie en taffetas vert, à canne et pommeau en os; on peut faire l'échange chez M. DeLuze, ancien maître-des-clefs.

75. Il s'est rendu chez un boucher de cette ville, un chien de garde. La personne à qui il appartient peut s'adresser au bureau d'avis.

76. Une très-pauvre veuve, mère de famille, ayant rassemblé ses gains de l'été pour faire à la foire de Neuchâtel quelques emplettes d'hiver, a eu le malheur de perdre, le 7 courant, de Boudry à Neuchâtel, une bourse en peau rouge, contenant 3 pièces de 5 francs de France, une de 2 francs, une de 1 franc, 4 dîtes de 5 1/4 bz. et 12 ou 13 batz de monnaie. La personne qui aura trouvé cette bourse est instamment priée de la remettre à M. Vust, pasteur à Boudry, ou à l'un de MM. les pasteurs du Pays, pour la lui renvoyer. On en sera très-reconnaissant.

77. Un manteau d'homme ayant été laissé le 17 septembre passé, chez Guillaume Gorgerat, cabaretier, à St. Sulpice; la personne à qui il appartient peut le réclamer, en le désignant et contre les frais, chez ledit G. Gorgerat.

78. M. d'Ivernois prie la personne qui pourrait avoir 3 volumes à lui, intitulés: Voyage de Weld aux Etats-Unis et au Canada, de les renvoyer à la Maïresse.

79. On a trouvé entre Marin et Montmirail, une pipe garnie en argent. La réclamer chez M. Muller, médecin, à St. Blaise.

80. On a égaré un moule à balles, d'environ dix-huit à la livre; ce moule est à tête carrée et fort en métal, portant un coupe-jet d'une force et d'une capacité peu usitée. On offre à la personne qui pourrait l'avoir trouvé, ou en donner des indices certains, la valeur dudit moule, si on le désire. Le présenter chez le Sieur Lang, armurier, qui l'a confectionné et qui l'identifiera.

AVIS DIVERS.

81. La Commission d'éducation du Locle pouvant, grâce au don du Roi, établir 8 écoles de quartier, invite les régens qui voudront desservir de tels postes pendant 3 mois, dès le trois décembre 1832, à faire parvenir leurs certificats à MM. les pasteurs Andrié ou de Géliou, avant le lundi 29 novembre 1832, jour où les aspirans devront se présenter, à 9 heures du matin, à la maison-de-ville du Locle, pour y être examinés essentiellement sur la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire sainte et le chant sacré. Les honoraires sont de 52 1/2 batz par semaine, pour 6 heures de leçons pendant la journée, et ils auront de plus le bénéfice de celles qu'ils devront donner pendant la veillée.

Le Secrétaire, J. VOUMARD.

82. MM. les membres de la Noble Compagnie des Favres, Maçons et Chapuis, domiciliés dans la ville et banlieue, sont cités par le présent avis, tenant lieu d'une citation à domicile, à se rencontrer à la grande assemblée de cette Compagnie, qui, comé de règle, se tiendra vendredi 30 du courant, au 2^d étage de l'hôtel-de-ville, à 2 heures après midi. Neuchâtel, le 6 novembre 1832.

L'Avoyer de la Compagnie.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUITE DES AVIS DIVERS.

83. Les catholiques qui habitent dans la mairie de Neuchâtel et dans les juridictions de Valangin, Thielle, la Côte et Boudry, sont prévenus que le dimanche 25 de ce mois, la Paroisse sera assemblée dans une des salles de l'hôtel-deville de Neuchâtel, à 11 heures du matin, pour y délibérer sur les propositions que leur fera la commission qu'elle a nommée à l'occasion des objets importans qui leur ont été soumis par le Conseil d'Etat, et que tous ceux d'entre eux qui sont âgés de 19 ans accomplis, qui en outre font pertes et profits à part, et enfin qui ont dans ce pays un domicile permanent, soit qu'ils en dépendent comme sujets de l'Etat, ou qu'ils y soient fixés en vertu de lettres d'habitation, sont invités à se rendre dans la dite assemblée qui, après cette réquisition, s'occupera des objets qui doivent lui être soumis, malgré l'absence des paroissiens qui ne pourront ou qui ne voudront pas s'y rencontrer.

84. M. Landry-Peyreck, à Yverdon, donne avis qu'il se charge de la négociation de demandes d'emprunt, placement de fonds, et de pourvoir, si on le demande, à ce que les paiemens qui par suite sont à faire en dégrave, ou libération, s'effectuent. Après avoir déjà traité pour des étrangers, l'achat de domaines sis dans le Canton de Vaud, il continue à s'occuper de cette partie, et procure à cet effet tous les renseignemens préalables que l'on peut désirer.

La stipulation des divers actes dérivant de ces négociations, est commise à l'étude de Monsieur Correvon-Durand, notaire et greffier de district, à Yverdon. S'adr. au soussigné au greffe du district d'Yverdon.

LANDRY-PEYRECK, capitaine.

85. On informe le public que la Société de commerce en vin, sous la raison de Reynier et Probst, est dissoute depuis le premier octobre dernier; les personnes qui pourraient avoir quelques objets à régler avec ladite Société, sont priées et requises de s'adresser de suite à M. Dl. Reynier, qui se prévaut au besoin du présent avis.

86. On offre à remettre un Journal français le lendemain de son arrivée. S'adr. au bureau d'av.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
CONTRE L'INCENDIE

LE PROTECTEUR A LONDRES,

avec un capital de cinq millions de Livres Sterling, soit environ cent vingt-cinq millions de francs.

Aucune compagnie en Europe ne présente autant de garanties et d'avantages aux assurés, tant sous le rapport du capital considérable de la Compagnie, que par les $\frac{2}{3}$ des bénéfices qu'elle répartit tous les 7 ans aux assurés à proportion des primes, outre que ceux qui s'assureront pour cinq ans ne paieront que pour quatre, ayant ainsi la cinquième année gratis; indépendamment de ces avantages, les primes sont aussi basses que celles des Compagnies françaises qui présentent le plus d'attrait.

Une considération importante et essentielle est celle que, le capital énoncé de CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS, doit être assuré, ainsi que les actionnaires de cette Compagnie s'y sont obligés, et qu'outre les bénéfices que les assurances ordinaires produiront, les assurés auront encore part à ceux que produira le capital assuré, sans que pour cela l'assuré soit en même tems assureur, ce qui recommande particulièrement cet établissement.

S'adresser pour des plans et des renseignemens, à Henri Mentha, Négoc., à Neuchâtel, chez lequel on pourra s'assurer.

88. Le bureau de procuration de M. le lieutenant Pernet, à Bevaix, est toujours en activité. Il se charge de rentrées et de placemens de fonds, de ventes d'immeubles à la minute ou autrement, de rédaction d'actes notariaux, de requêtes ou d'autres écritures relatives aux procédures civiles. On peut compter sur la célérité, la bienfaisance de tous ses ouvrages et la modicité des prix qu'il y mettra. Le même offre à vendre à un prix bien inférieur à celui de son achat, un joli fourneau en fer battu, aussi bon que neuf, avec les tuyaux qui l'accompagnent; ce meuble peut être vu chez lui.

89. La noble Compagnie des marchands a un capital de L. 2000 du Pays à placer, contre sûretés suffisantes. S'adr. à M. le maître-bourgeois Pettavel, procureur de la dite Compagnie.

90. M. Ladame, professeur de chimie et de physique, ouvrira un cours de chimie minérale, végétale et animale; il cherchera à donner en peu de mots les propriétés essentielles des corps, aussi bien que leurs propriétés intéressantes et quelques-unes de leurs applications soit dans le monde de la nature soit dans celui des arts. Dans la chimie minérale se présenteront la poudre à canon, l'extraction des métaux, les acides, etc. Dans la chimie végétale, les huiles, les sucres, la teinture, les phénomènes de la vie des plantes. Dans la chimie animale, le bleu de Prusse, les colles, le tannage et les phénomènes variés de la vie animale. Le cours sera accompagné d'expériences qui serviront de preuves en même tems qu'elles pourront présenter un vif intérêt. L'époque de l'ouverture du cours et le lieu des leçons seront indiqués plus tard. Il y aura une trentaine de leçons d'une et demi heure chacune. Le prix du cours est d'un louis. On s'inscrit chez M. Gerster, libraire.

91. MM. les propriétaires du vignoble qui ont des pièces à mettre en rentier à la recette de Rochefort et Boudevilliers et au fief de Gruyères, sont requis de se rencontrer à Corcelles, au bureau du soussigné, munis de leurs actes de propriétés, les jeudi et vendredi 13 et 14 décembre 1832. CLERC, régisseur.

92. Le public est informé que la distribution des soupes économiques ayant recommencé dès le 5 courant au local ordinaire, on peut se procurer des jetons chez M. DuPasquier, pharmacien, qui aura également le dépôt des jetons pour le bois, dont le bûcher s'ouvrira incessamment.

93. M. J.-L. Blanchoud, de Vevey, vigneron-expert, prévient MM. les propriétaires qui ont intention d'établir de nouvelles plantations, qu'ils peuvent s'adresser pour les commissions, à M. le justicier Prince, à l'hôtel de la Balance, à M. Stauffer, voiturier, qui se chargera de l'expédition, ou à lui-même, n° 396, à Vevey.

94. Le public est informé que l'on marquera les buanderies pour l'année 1833, vendredi 23 de ce mois, dès 9 du matin à midi, et dès 2 à cinq heures du soir, et le samedi suivant 24 du même mois, après midi, seulement de 2 à 5 heures, chez M. J.-J. Berthoud, rue St. Maurice.

95. Le moment des plantations étant arrivé, F. Lainé, propriétaire des pépinières de Malley, près Lausanne, a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et amateurs, que ses pépinières offrent un très-grand choix de toutes espèces d'arbres fruitiers, soit pour plein-vents, mitigés, nains ou espaliers; d'arbres forestiers de toute beauté pour avenues, et un très-grand choix d'arbres et arbustes d'ornement. Un grand point de sécurité pour MM. les amateurs, est le sol ingrat et graveleux dans lequel sont établies ces pépinières; il est bien constaté que les arbres sortant de ce sol, réussiront dans tous les terrains; les envois se feront par ordres, avec toute l'économie et tous les soins possibles.

96. Le sautier Quinche de Valangin rappelle au public, qu'en sa qualité de curateur juridique établi au Sieur Henri-Louis Matthey, actuellement domicilié au Landeron, il envisagera comme nuls et de nulle valeur, tous marchés, conventions, reconnaissances, etc., qui auront été contractés avec ledit Sieur Matthey, sans l'agrément et la participation dudit Sieur Quinche.

97. ULRICH BOSSART successeur de David Stauffer, ayant entrepris le roulage de Berne à Neuchâtel, et vice-versa, fera deux voyages réguliers par semaine et se recommande à MM. les négocians pour le transport de leurs marchandises. Son dépôt à Neuchâtel, est chez MM. E. Bovet et Lerch.

98. Dès le 16 au 20 de ce mois, on mettra en bouteilles dans la maison Hory, deux petits vases vin rouge 1827, première qualité, cru de la ville, à raison de 6 batz la bouteille en fournissant les bouchons, à 8 batz en fournissant le verre, les bouchons et en les goudronnant; on en délivrera par bolers, à raison de 12 1/2 bz. le pot. On peut se faire inscrire chez M. A.-S. Wayre, ou chez les maîtres tonneliers Lucas Keller et Pfeiffer, qui connaissent ce vin.

Départ de voitures.

99. Le dernier de ce mois ou premier du suivant, il partira une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin. S'adr. pour des places vacantes, à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place d'armes.

PAR ADDITION.

100. M. Baptiste Noël, procureur-juré-patenté, à Estavayer-le-lac, exposera en vente, sous de très-favorables conditions, par voie d'enchères publiques, le 5 décembre prochain, à 2 heures après midi, à l'auberge de la maison-de-ville, au dit Estavayer, une belle huilerie, avec deux jeux de cylindres, grande presse, moulin à pommes-de-terre, alambic, etc., logemens, granges, écuries, caves, etc. Cet établissement qui peut être utilisé à des usages divers, et auquel on pourrait joindre quelques pièces de terre, sera de suite amodié, à défaut d'acheteurs. Le même M. Noël se charge de placements de fonds et d'achats, ainsi que des rentrées de créances, tant dans le Canton de Fribourg que dans les parties du Canton de Vaud qui sont limitrophes du district d'Estavayer. Il se charge de tout ce qui peut avoir rapport à la procuration, ainsi que de représenter les parties devant les tribunaux.

101. Un jeune commis allemand, qui est muni de bons certificats, souhaite être placé dans quelque maison de commerce, en ville. Il possède la langue française, et il se résoudrait à servir comme volontaire pendant quelque tems. S'adresser à M. Caumont, instituteur, qui pourra donner tous les renseignemens désirables, et qui en outre peut donner les meilleurs témoignages de sa moralité et de son aptitude.

102. Une personne d'un âge mûr, ayant été plusieurs années dans l'étranger, connaissant le commerce, sachant travailler en robes, linge, etc. connaissant les soins d'un ménage, désirerait se placer dans le commerce, ou comme gouvernante ou femme de chambre, dans une bonne maison. S'adresser au bureau d'avis.

VARIÉTÉS.

Economie domestique.

La moisissure attaque et détruit un grand nombre de substances d'un usage journalier dans les besoins ordinaires de la vie. L'emploi des parfums et surtout des huiles essentielles, comme préservatif, a obtenu le plus heureux succès. Il serait difficile d'exprimer leur action chimique, mais elles agissent en empêchant la formation de cette espèce de mousse végé-

tale que l'on voit croître sur l'encre, et sur les autres substances qui ne sont point animales.

Les effets du girofle contre la moisissure de l'encre sont généralement connus. On obtient le même résultat avec une très-petite quantité d'huile de lavande, ou bien encore, en introduisant dans l'encrier quelques grains de cinabre (peroxide de mercure).

Les huiles essentielles ont répondu jusqu'ici aux tentatives qu'on a faites dans le but de préserver les cuirs de la moisissure, qui cause souvent des pertes énormes. L'huile de térébenthine étant à très-bas prix, paraît mériter la préférence. La colle est une substance qui s'altère avec la plus grande facilité; et l'alun n'est pas un préservatif absolu, quoiqu'il contribue beaucoup à sa conservation; mais quelques gouttes d'huile de lavande et les autres substances aromatiques d'une odeur forte, comme le poivre, l'anis, la bergamotte, réussissent parfaitement, même en très-petite quantité et la conservent pendant un temps illimité. Ce procédé est très-utile aux personnes qui sont obligées d'employer fréquemment la colle en petite quantité pour fabriquer les cartons; il leur évitera l'embarras de la renouveler à chaque occasion, en la conservant durant des années entières, sans aucune altération, et toujours prête à servir.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 7 Novembre.	
Froment	Pémine bz. 29.
Moitié-blé	„ 25.
Mêle	„ 18.
Orge	„ 16 1/2
Avoine	„ 10.

2. BERNE. Au marché du 6 Novembre.	
Froment	Pémine bz. — —
Epeautre	„ 22 1/2 à 24 1/2
Seigle	„ 14 à 17.
Orge	„ 10 à 14.
Avoine	le muid „ 85 à 112 1/2

3. BASLE. Au marché du 9 Novembre.	
Epeautre, le sac	fr. 19 : 5 à fr. 22 : 5.
Prix moyen	„ 21 : 6 : 8 rappes.
Il s'est vendu	1187 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt	14 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.